

Dispositif de riposte au COVID-19 du Fonds mondial (C19RM) 2021 : documents de candidature

Le 6 avril 2021

Bonjour,

[Comme nous l'avons annoncé il y a quelques semaines](#), le dispositif de riposte au COVID-19 du Fonds mondial, le C19RM, sera maintenu pour aider les pays maîtres d'œuvre en 2021. Nous aimerions vous transmettre quelques documents qui vous permettront de préparer plus facilement vos demandes de financement.

Les pays admissibles recevront bientôt une lettre d'allocation indiquant le montant des fonds auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre des **demandes de financement C19RM complètes et accélérées**.

Les candidats sont priés de lire cette lettre attentivement.

Les candidatures doivent être approuvées par tous les membres des ICN. Pour ce qui est des interventions de lutte et d'endiguement du COVID-19, l'organisme national de coordination de la riposte à la maladie doit donner son approbation.

- [Formulaire de demande de financement C19RM](#)
- [Instructions relatives à la demande de financement C19RM](#)

Si vous avez des questions, rendez-vous sur [notre site Web](#) ou contactez votre équipe de pays du Fonds mondial.

Périodes et délais de présentation des demandes de financement C19RM

Les **demandes de financement C19RM accélérées** peuvent être présentées au fur et à mesure, à compter du **7 avril 2021**. Elles visent à répondre aux besoins d'achats urgents pour lutter contre le COVID-19, notamment d'équipement de protection individuelle, de matériel de diagnostic et de traitements.

Les **demandes de financement C19RM complètes** concernant les besoins programmatiques prioritaires peuvent être présentées au cours des quatre périodes de soumission ci-dessous.

Date limite de présentation			
14 mai 2021	31 mai 2021	15 juin 2021	30 juin 2021
Date limite d'utilisation des fonds C19RM			
31 décembre 2023*			

* Les pays doivent utiliser l'intégralité du financement C19RM (2020 et 2021) bien avant cette échéance.

Soutien aux ICN

Afin de faciliter la préparation des demandes de financement et de permettre aux ICN de garantir la collaboration et le dialogue inclusifs avec les représentants de la société civile et des communautés, et avec les organismes nationaux de riposte au COVID-19 et d'autres acteurs bilatéraux ou multilatéraux dans les pays, le Fonds mondial met immédiatement à disposition des ICN des fonds supplémentaires à hauteur de 25 % du budget qui leur est réservé en 2021.

Les ICN pourront ainsi renforcer les processus des organisations de la société civile et garantir une participation communautaire adéquate au cours de la préparation des demandes de financement C19RM. Cela se manifestera par une rétroaction positive de la société civile et des communautés pendant et après ces démarches.

Accès aux ressources supplémentaires de financement des ICN

- **Étape 1** : Les ICN peuvent demander les fonds supplémentaires par un simple courriel de leur secrétariat au Pôle chargé des ICN du Fonds mondial, en copiant la direction de l'ICN et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Le message doit indiquer si le pays compte présenter une demande de financement C19RM.
- **Étape 2** : À l'aide des accords de financement de l'ICN, le Pôle chargé des ICN du Fonds mondial calcule le montant supplémentaire en fonction de l'allocation annuelle de l'instance et d'une évaluation qualitative des besoins. Ce calcul se fait en étroite collaboration avec le gestionnaire de portefeuille du Fonds et le secrétariat de l'ICN.
- **Étape 3** : Le Pôle chargé des ICN du Fonds mondial préparera un nouveau plan de travail chiffré de l'ICN et une nouvelle lettre de mise en œuvre à l'intention de cette dernière, comprenant les fonds ajoutés aux accords. Ces documents seront transmis à la direction de l'ICN aux fins de signature. Le Pôle chargé des ICN du Fonds mondial décaissera les fonds lorsqu'il aura reçu les documents signés.
- **Étape 4** : Une fois le décaissement effectué, l'ICN demandera l'autorisation d'utiliser effectivement ces fonds par non-objection. Pour ce faire, le secrétariat de l'ICN enverra un courriel au gestionnaire de portefeuille du Fonds et au Pôle chargé des ICN du Fonds mondial. L'ICN rendra compte régulièrement au Pôle chargé des ICN du Fonds mondial de la mise en œuvre des activités visées par les règles de vérification financières habituelles.

À l'issue de l'**étape 2** ci-dessus, les ICN seront également en mesure de réaffecter leur budget actuel de 2021 à hauteur du montant fixé. Elles pourront ainsi lancer immédiatement des activités en prévision du décaissement qui sera effectué peu de temps après.

Des renseignements sur les ressources disponibles pour faciliter la participation inclusive et significative des communautés et de la société civile sont accessibles [ici](#).

Veuillez contacter le [Pôle chargé des ICN](#) pour en savoir plus.

Investissements C19RM admissibles et orientation technique

Le C19RM continuera de financer des activités dans les domaines suivants :

- 1) riposte au COVID-19 ;
- 2) adaptation des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme au contexte du COVID-19 ;
- 3) renforcement des systèmes sanitaires et communautaires.

Ces trois domaines doivent également comprendre des activités transversales qui appuient les ripostes communautaires au COVID-19.

Les activités à financer correspondent aux piliers pertinents du Plan stratégique de préparation et de riposte au COVID-19 de l'Organisation mondiale de la Santé.

Les documents ci-dessous, publiés sur le [site Web du Fonds mondial](#), contiennent des renseignements supplémentaires :

- note d'information technique sur le C19RM ;
- note d'information technique sur le VIH, la tuberculose et le paludisme : atténuation des impacts du COVID-19 sur les services et les programmes de lutte contre les trois maladies ;
- note d'information technique sur les systèmes et les ripostes communautaires.